



## SALON DE L'ADAF « Le rendez-vous des dépanneurs »

A Saint Etienne Parc – Expo Hall A et B

Les 26, 27 et 28 avril 2012

### Le cahier des charges de l'exposant et règlement intérieur

#### Date et horaires d'ouverture

Jeu. 26 avril et ven. 27 avril 2012 De 9 h à 18 h 30

Samedi 28 avril 2012 De 9 h à 18 h

Lieu (plan joint)

Saint Etienne Parc-Expo Hall A et B  
Plaine Achille 31 boulevard Jules Janin BP 254  
42006 SAINT ETIENNE Cedex 1

**Hall A** : hauteur porte d'entrée 3,90 m **Hall B** : hauteur porte d'entrée 4,20 m

#### Attribution des stands

L'organisateur (ADAF) détermine les emplacements des concédés. Il pourra à tout moment et en cas de nécessité, modifier l'importance ou la situation des stands.

Les emplacements réservés à chacune des sociétés exposantes sont attribués suivant l'ordre d'arrivée des demandes d'admission.

En aucun cas les exposants ne pourront disposer des surfaces alentours de leur stand qui ne leur sont attribuées.

L'exposant s'engage à ne pas gêner de quelque façon que ce soit les exposants voisins ou nuire à l'organisateur.

#### Co-exposition et sous location

L'exposant ne peut sous louer une partie de son emplacement. Si des sociétés souhaitent être présentes sur un même stand, une demande écrite devra être faite auprès de l'organisateur. En cas d'accord, chaque société devra

**s'acquitter des frais d'inscription prévus à cet effet (300€)**

#### Caractéristiques générales des stands

(Hormis les stands des constructeurs de dépanneuses)

\* Choix d'aménagement de votre stand (feuille jointe)

Dimensions des stands proposés : de 30 m<sup>2</sup> et multiples des 30.

Panels de stand : Panneaux mélaminés blancs, avec ossature aluminium.

**Ces parois acceptent de la double face de qualité non permanente.**

En cas de détérioration les parois abimées vous seront facturées.

**ATTENTION, aucun linéaire métallique mural, gondole ou autres ne sont fournis sur les stands.**

\* Vous pouvez disposer d'une enseigne recto/verso par identité de stand, veuillez nous retourner la **fiche « Signalétique stand »** (feuille jointe)

#### Montage des stands

Le montage et aménagement des stands par les exposants se font :

**Le mercredi 25 avril de 8 H 30 à 20 H / 21 H**

#### Démontage des stands

Pour le bien être et la sécurité, il sera possible de commencer à ranger le samedi

28 avril à partir de 17h30, **les portes s'ouvriront à 18h00**

(si besoin) **Le dimanche 29 avril de 9 H à 12 H**

Ces dates et horaires doivent être impérativement respectés.

Il est indispensable de les transmettre à vos transitaires, transporteurs et décorateurs.

#### Prestations supplémentaires

Si vous le souhaitez, vous pouvez commander des prestations supplémentaires de spots, branchement d'eau, nettoyage de votre stand (voir demande de réservation)

#### Désistement

Toute annulation de l'exposant doit être faite par écrit. Si l'exposant annule totalement ou en partie sa participation au salon, avant le 15 mars 2012, les sommes versées sont acquises à l'organisateur.

#### Nettoyage

Le nettoyage des parties communes est assuré par l'organisateur.

Le nettoyage particulier des stands est à la charge de l'exposant qui peut, soit s'en charger lui-même, soit en demander le service. (Voir demande de réservation).

#### Paiement - Retard ou Défaut

A la réception du dossier de réservation, nous vous demandons de régler 50% du montant du bon de commande, et le restant dû pour le **30 mars 2012**.

Les stands ne seront mis à disposition qu'après règlement total de la facture.

Si l'exposant annule totalement ou en partie sa participation au salon, avant le 15 mars 2012, les sommes versées sont acquises à l'organisateur même en cas de relocation du stand à un autre exposant.

#### Photos et marques

L'exposant autorise gracieusement, l'organisateur à prendre des photos ou films du stand aménagé ainsi que ses collaborateurs. L'organisateur pourra les utiliser pour son site internet et réaliser le journal du dépanneur.

#### Assurance

Joindre obligatoirement le justificatif de votre responsabilité civile (RC) voire l'assurance « matériel ».

#### Badges

Les personnes présentes sur le stand devront être en possession d'un badge exposant pour pouvoir entrer dans le salon.

Nous mettrons à votre disposition des badges gratuits par identité de stand. Ils vous seront remis le jour de l'installation.

#### Animations

Toute animation ou spectacle sur le stand devra être réalisé en respectant les mesures de sécurité et ne pas entraîner de gêne aux exposants voisins.

#### Camions en exposition extérieure

**ATTENTION** les parkings d'exposition extérieurs ne sont pas gardés la nuit.

**C'est sous la seule responsabilité de l'exposant.**

En aucune manière, la responsabilité du Parc des Expositions de Saint Etienne ou celle de l'organisateur en l'occurrence l'Association des Dépanneurs Automobile de France (ADAF) ne peut être engagée.

#### Livraison (plan joint)

Pour des raisons pratiques, le Parc des Expositions ne pourra réceptionner vos marchandises qu'à compter du lundi 23 avril au matin.

Tout matériel livré au Parc des Expositions de Saint Etienne devra porter en clair les mentions suivantes :

**SAINT ETIENNE PARC-EXPO**

PLAINE ACHILLE 31 BD JULES JANIN

42000 SAINT ETIENNE

**SALON ADAF « Le Rendez-vous des dépanneurs »** avec

LE NOM DE LA SOCIETE EXPOSANTE

**Important** : la livraison est effectuée sous la seule responsabilité de l'exposant, ainsi que la réception de la marchandise, en aucun cas l'organisateur sera tenu pour responsable.

#### Emballages vides

Les emballages vides doivent être évacués sans délai. Il est interdit d'encombrer les stands avec les emballages pouvant constituer un élément pour le feu en cas d'incendie.

#### Gardiennage

- Les bâtiments A et B sont mis sous alarme: **de 20 h à 8 h**

Il est fortement recommandé aux exposants d'être sur leur stand avant l'ouverture au public de l'exposition et de ne pas quitter leur stand avant fermeture de l'exposition.

En cas de vol, pendant la période de garantie et dès sa constatation, une plainte devra être déposée au commissariat de Police.

#### Parking exposants (plan joint)

Le parking P3 Muller qui se trouve à l'arrière du Hall B du Parc des Expositions sera mis à votre disposition gratuitement pour stationner vos véhicules.

#### Cahier des Charges de Sécurité & Récépissé du Cahier des Charges de Sécurité (documents joints)

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges de Sécurité joint au dossier, **nous retourner obligatoirement** le « **Récépissé du Cahier des Charges** » dûment complété et signé.

#### Annulation du salon

En cas de force majeure, tels que définis par la jurisprudence, s'il devait être impossible de réaliser le salon l'organisateur se réserve le droit d'annuler le salon en avisant par écrit les exposants qui n'auraient droit à aucune compensation.

Les sommes restant après toutes les sommes engagées, seront réparties au prorata des versements, sans qu'ils puissent exercer un recours, à quelque titre que ce soit contre l'organisateur.

#### Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants (trouble de jouissance et préjudices commerciaux) pour quelque cause que ce soit.

#### Commercialisation

##### **ADAF**

31 bd de la Marne

22200 Guingamp

Tél : 02 96 44 07 27

Fax : 02 96 43 82 88

Mail : [sophie@adaf-association.fr](mailto:sophie@adaf-association.fr)

#### Logistique salon

##### **Parc-Expo Saint Etienne**

Plaine Achille BP 254

42006 Saint Etienne Cedex 1

Tél : 04 77 45 55 45

Fax : 04 77 25 54 63

Mail : [sbrivet@parc-expo42.com](mailto:sbrivet@parc-expo42.com)